

DECISION N° 82-2024

Portant validation de devis de la société SARL SOURDON pour la reprise de deux souffleurs vétustes pour le service espaces verts et chemins ruraux de la ville

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis BA00009471/D / SARL SOURDON pour la reprise de deux souffleurs vétustes pour le service espaces verts et chemins ruraux de la ville.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°BA00009471/D / SARL SOURDON d'un montant total de 48 euros HT.